

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-486

Attribution du marché 24-18 – Renouvellement du parc des lumières de l'Amphithéâtre de Pornic (44)

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-270 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 8ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif au renouvellement du parc des lumières de l'Amphithéâtre de Pornic

QUE le présent marché de fournitures est inférieur à 221 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 05/09/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- B LIVE (44470 CARQUEFOU)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 177 452,64 € HT soit 212 943,17 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 28 novembre 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20241128-4-AU

Acte mis en ligne le 2-12-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 28-11-2024

Publication le : 28-11-2024

Pour la Présidente,
Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN

